

Déchèteries : nouvelles modalités d'inscription !

A partir du 4 avril, accédez à votre espace personnel et faites toutes vos démarches en ligne en quelques clics sur le site internet du Pays Voironnais rubrique déchèteries !

De votre compte, vous pourrez actualiser vos données personnelles, consulter l'historique de vos passages, demander l'ajout ou la suppression d'un véhicule, mais aussi suivre l'état d'avancement de vos démarches.

Des services personnalisés, réservés aux particuliers, seront également proposés comme la possibilité de prendre rendez-vous pour le dépôt d'amiante liée.

Comment accéder à son compte ?**>>Vous êtes déjà inscrit**

Vous recevrez début avril un e-mail du Pays Voironnais.

Pensez à vérifier régulièrement votre messagerie et vos courriels indésirables !

Suivez les instructions et accédez à votre compte sécurisé contenant l'ensemble des données transmises lors de votre inscription (nom, adresse, véhicule...).

Vous n'avez rien reçu ou vous avez reçu un courrier postal (uniquement pour les personnes n'ayant pas transmis d'e-mail lors de l'inscription) ?

Envoyez un e-mail à inscription.decheterie@paysvoironnais.com comportant votre nom, prénom et le numéro de plaque d'immatriculation d'un véhicule déjà enregistré par vos soins.

Vous recevrez alors, à votre tour, un e-mail du Pays Voironnais comportant un lien permettant de générer votre mot de passe et d'accéder à votre espace personnel.

>>Vous n'êtes pas inscrit pour accéder aux déchèteries du Pays Voironnais

Dès le 4 avril, vous pourrez vous rendre sur www.paysvoironnais.com rubrique déchèteries pour créer votre compte et effectuer votre demande d'accès. Celle-ci sera validée après vérification de votre dossier sous une dizaine de jours. Pensez à bien joindre les pièces justificatives demandées (carte grise de chaque véhicule, justificatif de domicile de moins de 3 mois...).

Attention, la validation n'étant pas immédiate, nous vous conseillons de ne pas inscrire votre véhicule à la dernière minute. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée !

>>Vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, accéder à votre compte ? Vous n'avez pas d'accès internet ?

S'il est vivement conseillé d'accéder à vos informations pour faciliter vos futures démarches cela ne remet pas en cause vos autorisations actuelles d'accès, vous pouvez continuer à déposer vos déchets dans l'une des 8 déchèteries du Pays Voironnais. L'inscription à l'aide d'un formulaire papier sera également toujours possible en dernier recours. Le service Gestion des déchets reste à votre disposition pour vous accompagner au Centre Technique à Coublevie (le lundi de 12h à 18h, le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 11h à 17h) ou au 0 800 508 892.

>>Vous souhaitez déposer de l'amiante liée ?

Pour évacuer vos déchets d'amiante, le Pays Voironnais propose, aux particuliers du territoire, un nouveau service gratuit accessible uniquement sur réservation.

Attention, sont acceptés uniquement les déchets d'amiante liée tels que les plaques de fibrociment (toiture), tuyaux amiante-ciment et canalisations (conduits d'eau), bardage, pots de fleurs.

L'amiante devra être conditionnée hermétiquement à l'aide des emballages sécurisés fournis par le Pays Voironnais et impérativement avant le dépôt. Les emballages sont à retirer au Centre Technique à Coublevie pendant les horaires d'ouverture (le lundi de 12h à 18h, le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 11h à 17h). Les usagers devront déchargés eux-mêmes le sac de leur véhicule et le déposer dans la benne prévue à cet effet. Il est donc vivement conseillé de venir à deux personnes si nécessaire. Un sac de 5 plaques d'amiante pèse environ 25 Kg.

Les petits morceaux ou poussières de déchets fibrociment, filtres de système de ventilation, bâches, chiffons, équipement de sécurité, les dalles avec joints amiantés, les joints de fenêtres, de vannes,... ne sont pas acceptés.

Prochaine date de collecte : le 23 avril au Site Écologique de La Buisse (8h30 / 12h30 – 13h30 / 18h30)

Réservation au numéro vert 0 800 508 892 (uniquement pour cette date)

Pour les prochaines, la réservation se fera uniquement en ligne de votre espace personnel. (rubrique « mes démarches en ligne. »). Vous pourrez ainsi choisir la date et le créneau horaire de votre choix.

Rappel ! Nocive et toxique, l'amiante est interdite en déchèteries.

Plus d'informations sur www.paysvoironnais.com rubrique Déchèteries.

Déchèteries : Bientôt les horaires d'été !

Les déchèteries adoptent les horaires d'été du lundi 28 mars au samedi 29 octobre 2022 inclus, en même temps que les changements d'heures nationaux.

Fermeture des déchèteries tous les jours fériés.

Pas de collecte les jours fériés > Report le mercredi de la même semaine.

Si votre collecte devait avoir lieu le lundi de Pâques (lundi 18 avril), elle est reportée le mercredi 20 avril ! N'oubliez pas de sortir vos bacs le mardi soir. Ce report est mentionné sur votre calendrier de collecte. Pour le consulter : www.paysvoironnais.com rubrique déchets.

Rappel ! Les 8 déchèteries sont fermées les jours fériés.

Appels à projets « Fonds économie circulaire » : demandez une aide !

Vous êtes une association, un collectif citoyen ou une structure publique souhaitant porter un projet local, à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un immeuble ? Proposez un projet associatif ou citoyen pour booster l'économie circulaire sur le territoire avant le 31 octobre 2022, vous pouvez être soutenu et financé par le Pays Voironnais jusqu'à 500€ par projet !

Les projets déposés doivent entrer dans au moins l'une de ces catégories : sensibiliser & Encourager, favoriser la consommation de proximité et des achats durables, mutualiser des équipements utiles, allonger la durée de vie des objets, valoriser sur place les biodéchets.

Pour en savoir plus sur les modalités, télécharger le dossier : www.paysvoironnais.com rubrique réduire ses déchets.



Fabriquez des produits nettoyants et désinfectants multi-usages 100% naturel !

Économiques, efficaces et sans produit toxique, les essayer c'est les adopter !

Participez à un atelier le mercredi 6 avril à 13h30 à Tullins (Passiflore)

Inscription : zerodechet@paysvoironnais.com

Optez pour le lombricompostage !

Mercredi 13 avril à 17h30 au Site Écologique de La Buisse

Possibilité d'acquérir un lombricomposteur au tarif de 25€.

Inscription : 04.76.55.02.66 ou zerodechet@paysvoironnais.com

Initiation au compostage et vente de composteurs

Lundi 25 Avril et vendredi 29 Avril à 13h30 et 15h30 (durée 1h30). Possibilité d'acquérir un composteur au tarif de 15€. Sur inscription au 04 76 55 02 66 ou à zerodechet@paysvoironnais.com

Justificatif de domicile obligatoire et paiement par CB fortement conseillé.

Jardinons au naturel !

Mercredi 4 mai à 13h30 à La Buisse (Ressourcerie).

Au programme de cet atelier d'1h30 : Techniques de jardinage, tonte, mulching, broyage, et astuces pour valoriser ses déchets verts au jardin tout en limitant ses trajets à la déchèterie.

Sur inscription : zerodechet@paysvoironnais.com

Retrouvez tous les ateliers Zéro déchet sur www.paysvoironnais.com rubrique agenda. Vous pourrez également vous inscrire directement en ligne.